



# Lumières<sup>3e</sup>

N° 20 - OCTOBRE 2017 - 19 €



**DOSSIER**  
Parcs et jardins

**ENTRETIEN**

## “Le futur de la lumière urbaine”

Roger Narboni, *Commissaire de l'exposition*





Autant l'échange architecte/concepteur lumière est un must lorsqu'il s'agit d'une mise en lumière de façade d'immeuble ou d'un monument remarquable, autant il est essentiel que paysagistes et éclairagistes travaillent de concert lors d'une étude d'éclairage de parcs et jardins.

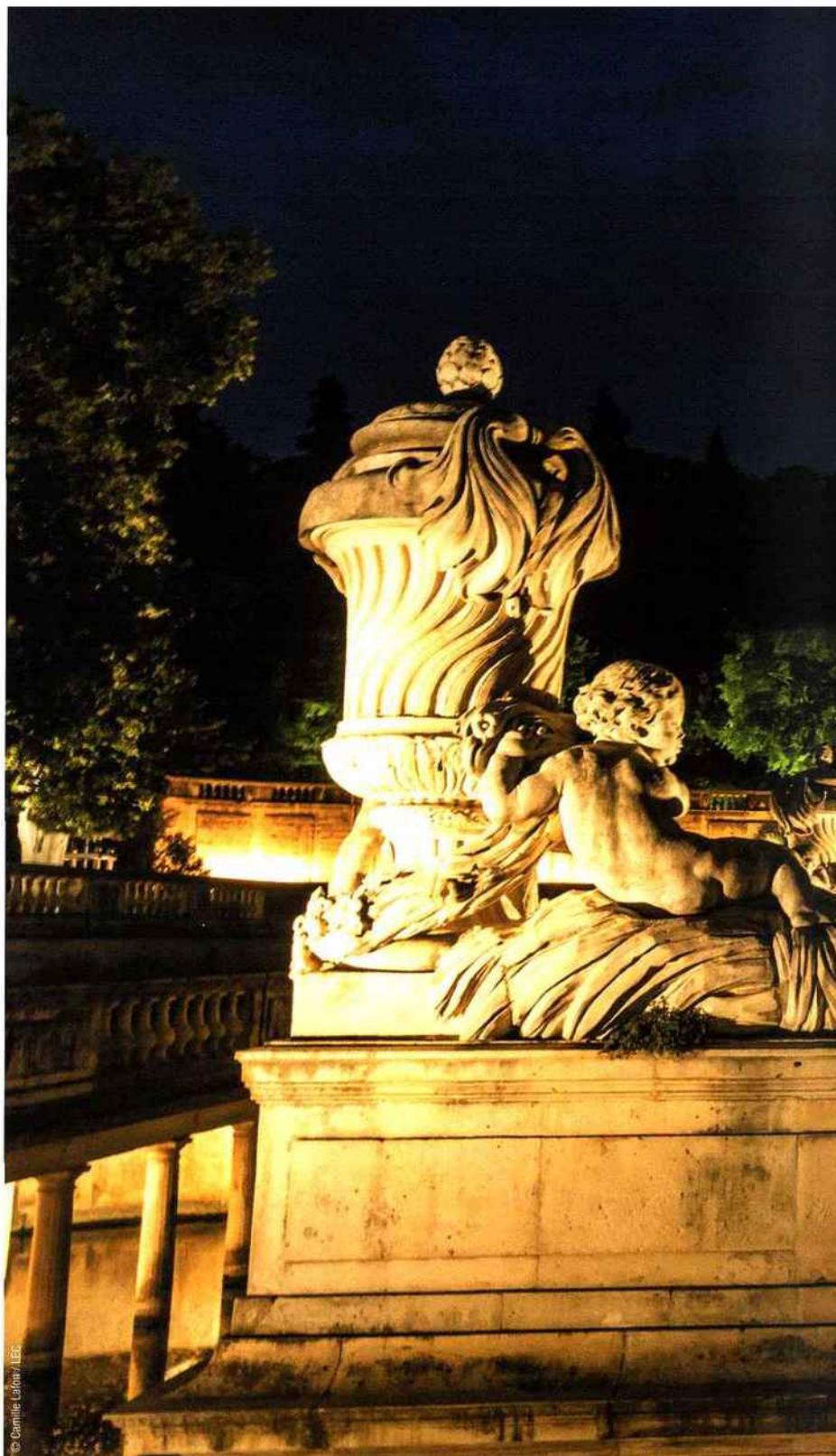
#### « L'éclairage paysager »

Certains objecteront qu'il n'est pas nécessaire, ni utile, d'éclairer ces sites, puisqu'ils ferment la nuit. Certes, mais pendant les mois d'hiver, ces espaces sont encore occupés à la nuit tombée, qu'il s'agisse de squares pour enfants avec aires de jeux, de places arborées et plantées de végétaux ou même de cheminements piétons ou pistes cyclables qui traversent les parcs au milieu de la ville.

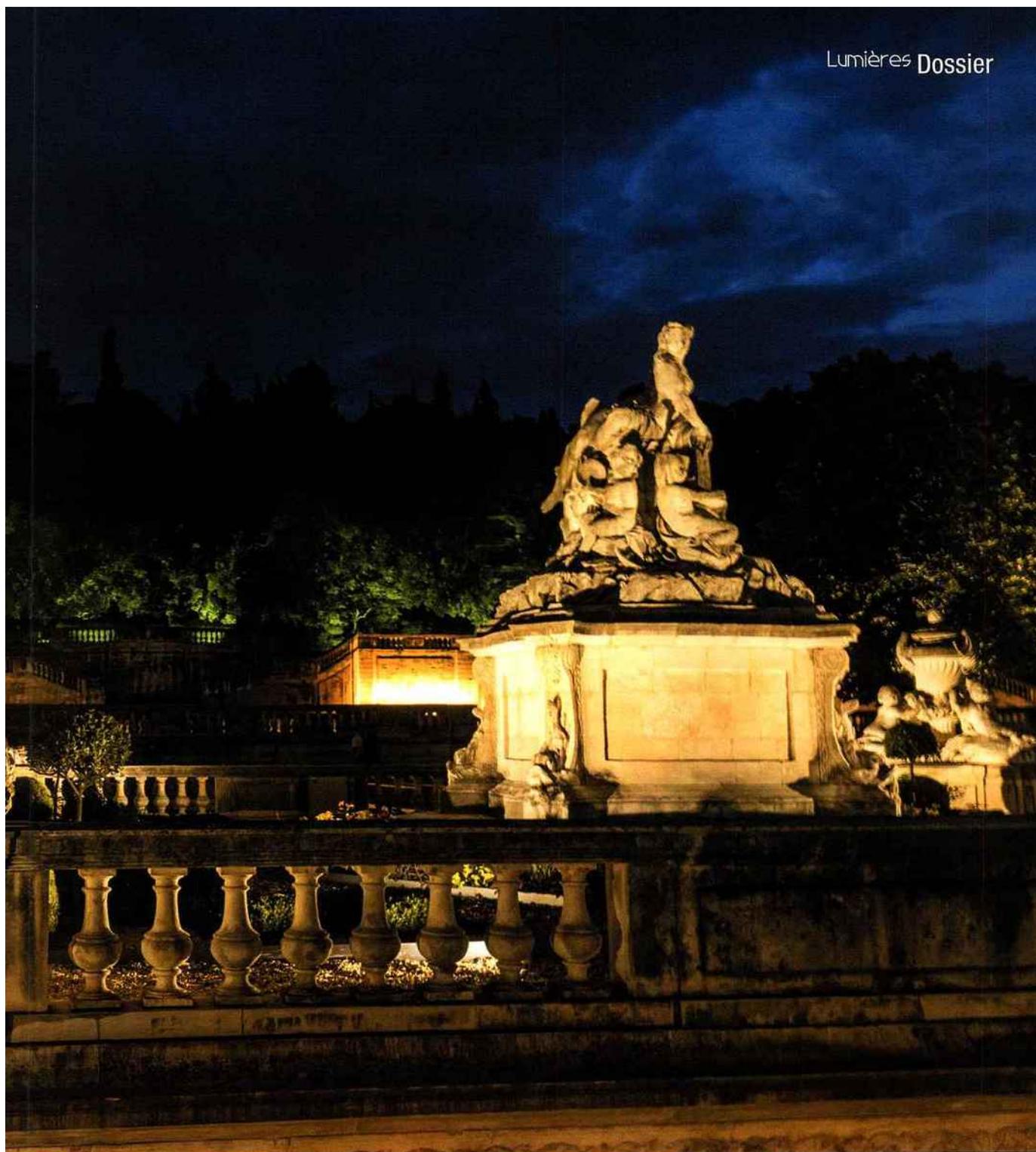
Dans son ouvrage *La lumière et le paysage* (Éditions du Moniteur), Roger Narboni définit ainsi sa conception de ce qu'il appelle « l'éclairage paysager » : « *Un éclairage artificiel qui met en valeur des éléments constitutifs du paysage (arbres, arbustes, plantations, feuillages, roches et rochers, plans d'eau et jeux d'eau).* » L'éclairage paysager, explique l'auteur, intégré dans un projet de mise en lumière plus global, permet par exemple :

- de souligner un ou plusieurs éléments d'un espace vert ;
- d'affirmer la composition graphique d'un jardin ou d'un parc ;
- de composer un tableau ;
- de donner de la profondeur à une perspective ;
- de baliser ou sécuriser un cheminement piétonnier.

Même si le concepteur lumière regrette que « *ces éclairages ne s'attachent que trop souvent à la seule mise en valeur des arbres ou des rochers* », il n'en souligne pas moins la nécessité de « *créer un grand paysage nocturne* » tout en conservant des trames noires. N'y voyons là aucun contresens, bien au contraire : comment, sinon, offrir aux usagers une lumière qui sache à la fois les guider et les laisser voir la nature autour d'eux ?



© Camille Lajoux / LEC



Lumières Dossier

**Jardins de la Fontaine, Nîmes (Gard).**

Maitre d'ouvrage : Ville de Nîmes et Syndicat mixte d'électricité du Gard – Concepteur lumière : Le Point Lumineux – Solutions d'éclairage : LEC, Comatelec-Schreder, SILL – Installateurs : Citeos (mandataire) et Spie. Le 30 juin 2017, à la nuit tombée, les élus de Nîmes inauguraient la mise en lumière des Jardins de la Fontaine, classés Monuments Historiques. Ce lieu mythique, qu'ils placent comme un repère urbain à part entière, s'inscrit dans le cadre du plan lumière de la Ville et améliore les déambulations nocturnes en créant une atmosphère conviviale. La mise en lumière, signée Thierry Walger et ses équipes du Point Lumineux, est axée sur les éléments de l'eau et du vent, « *faisant appel à l'eau lustrale, au vent, aux cultes anciens, à la forêt, et même aux habitants éternels des Jardins* », précise le concepteur lumière. Une grande partie des Jardins de la Fontaine est mise en valeur avec six références de projecteurs LEC (3 encastrés de sol : 1750C2-Bourgogne, 5727-Alicante, 5760-Passy, et 3 en applique : 4040-Luminy 4, 4060-Luminy 6, 5636-Lima). Tous les projecteurs sont pilotables en DMX, ce qui a permis un réglage des scénarios plus fin sur les sculptures, l'eau et les arbres.